



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020628-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Délibération n° 2020-6-28

Objet :

**Extension garderie / choix
des entreprises**

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

EXTENSION GARDERIE **CHOIX DES ENTREPRISES**

Mr Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises par la procédure adaptée selon le Code des marchés publics a été réalisée pour l'extension de la garderie périscolaire. Cette consultation a été lancée le 30 avril 2020 pour une remise des offres fixée au 29 mai 2020 à 17H00.

La consultation comprenait 9 lots :

Lot N°1 : VRD - Démolition - Fondations extension - Maçonnerie - Ravalement

Lot N°2 : Ossature bois - charpente bois

Lot N°3 : Couverture

Lot N°4 : Menuiseries extérieures et intérieures

Lot N°5 : Cloisons - Doublage - Isolations

Lot N°6 : Peintures - Nettoyage

Lot N°7 : Revêtements de sols et murs

Lot N°8 : Plomberie - Sanitaires

Lot N°9 : Electricité - chauffage - VMC

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 5 juin 2020 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1 - VRD - DEMOLITION - FONDATIONS EXTENSION - MAÇONNERIE - RAVALEMENT	GOUARIN	55 664.50
	BIDAULT	46 175.29
	SFB Ouest + USEO	42 235.67
2 - OSSATURE BOIS - CHARPENTE BOIS	LE CAM	36 119.22
	MOTREFF	41 882.56
3 - COUVERTURE	LAMANDE	8 365.29
	AEB	10 955.87
4 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	LE CAM	29 541.30
	MOTREFF	30 577.70
	GROLEAU	25 121.16
5 - CLOISONS - DOUBLAGE - ISOLATIONS	OPI	8 651.67
	JH CARN	11 214.96
	ACI	8 760.25
6 - PEINTURE - NETTOYAGE	MARJOT	3 494.89
	MOROT	4 618.28
	GRIFFON	5 777.63
	MAHOU	4 098.07
7 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURS	SARPIC	6 852.50
	LE BORGNE	4 459.25
8 - PLOMBERIE - SANITAIRES	ARTIGAUD	4 470.75
9 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC	ARTIGAUD	8 627.83
TOTAL HT		141 545.73

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valider la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 141 545 .73 Euros HT, soit 169 854.88 Euros TTC.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2020.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
13/07/2020

Date d'affichage
24/07/2020

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2020-6-29

Objet :
Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020629-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le 22 juillet 2013, la commune de Pléhédél et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières afin de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne, en vue de la réalisation d'un programme d'habitat s'inscrivant dans le cadre plus global du projet d'aménagement du cœur d'ilot formé par les rues Saint Fiacre et du docteur Mahé et de sauvegarde de la boulangerie.

Compte tenu de la mise œuvre opérationnelle du projet nécessitant la maîtrise foncière complète du foncier, la commune et l'EPF ont apporté des modifications à la convention opérationnelle du 22 juillet 2013 par délibération en date du 12 novembre 2019, afin d'harmoniser la durée de portage de bien actuellement en portage. Il s'agit de lisser la durée de portage de l'ensemble des acquisitions réalisées pour aboutir à une unique date de fin de portage au 04 septembre 2020. D'autre part, des recettes supplémentaires sont actées par un accord de subvention de 21 587 € et d'un prêt à taux 0% de 21 587 € par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du projet d'extension de la garderie.

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020629-DE

La décision modificative suivante est donc proposée :

Chapitre / Article / Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	DM	Montant des crédits ouverts après DM
Dépenses 21 / 2111 / 21	209 993.57	+ 73 174	283 167.57
Dépenses 23 / 2315 / 10015	137 834.40	- 30 000	107 834.40
Recettes 13 / 1321 / OPFI	0	+ 21 587	21 587
Recettes 16 / 1641 / OPFI	430 744.48	+ 21 587	452 331.48

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision modificative telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
13/07/2020

Date d'affichage
24/07/2020

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2020-6-30

Objet :
Ligne de trésorerie

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020630-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

L'an deux mil vingt
Le lundi vingt juillet
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie arrive à échéance, il est proposé de la renouveler :

Caisse d'épargne :

100 000 € : taux de 0.70 %

Commission engagement : 300 €

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Crédit Mutuel :

100 000 € : Euribor 3 mois + marge à 0.80 % – TI3M flooré à 0

Commission engagement : 250 €

Crédit Agricole :

100 000 € : Euribor 3 mois non flooré + marge à 1.10 %

Commission engagement : 250 €

La Commission des finances réunie le 13 juillet 2020 a émis un avis favorable à la ligne de trésorerie du Crédit mutuel, mais le conseil Municipal, après discussion et par précaution, a émis à l'unanimité un avis favorable à la proposition de taux fixe de la caisse d'épargne.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020631-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

EMPRUNTS

Afin de réaliser le règlement du portage foncier des terrains du futur lotissement au Centre-Bourg, un emprunt est nécessaire pour un montant de 200 000 €uros. 3 banques ont adressé les propositions suivantes :

Banques	Durée	Amortissement capital	Taux	Commissions
Caisse d'épargne	15 ans	Progressif	0.91 %	300 €
		Constant	0.90 %	
	20 ans	Progressif	1.06 %	300 €
		Constant	1.04 %	
Crédit Mutuel	15 ans	Progressif	0.71 %	250 €
		Constant	0.71 %	
	20 ans	Constant	0.80 %	250 €
Crédit Agricole	15 ans	Progressif	0.49 %	300 €
		Constant	0.49 %	
	20 ans	Progressif	0.68 %	300 €
		Constant	0.68 %	

Délibération n° 2020-6-31

Objet :

Emprunts

Afin de solder les paiements du local associatif en construction, un emprunt de 70 000 euros est nécessaire. 3 banques ont adressé les propositions suivantes :

Banques	Durée	Amortissement capital	Taux	Commissions
Caisse d'épargne	10 ans	Progressif Constant	0.78 % 0.77 %	300 €
Crédit Mutuel	10 ans	Progressif Constant	0.56 % 0.71 %	250 €
	15 ans	Progressif Constant	0.71 % 0.71 %	250 €
Crédit Agricole	10 ans	Progressif Constant	0.28 % 0.28 %	300 €
	15 ans	Progressif Constant	0.49 % 0.49 %	300 €

La Commission des finances réunie le 13 juillet 2020 a émis un avis favorable aux emprunts proposés par le Crédit Agricole et le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valider les propositions du crédit agricole.
- **Autorise Mr Le Maire** à signer les documents relatifs à la réalisation de ces emprunts :

Portage foncier EPF :

200 000 Euros : à taux fixe de 0,49 % à périodicité trimestrielle, sur 15 ans, en amortissement constant.

Local associatif :

70 000 Euros : à taux fixe de 0,28 % à périodicité trimestrielle, sur 10 ans, en amortissement constant.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Délibération n° 2020-6-32

Objet :

**Remplacement de cartes
inverseurs des moteurs
de cloches**

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020632-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**REPLACEMENT DE CARTES INVERSEURS
DES MOTEURS DE CLOCHES**

Pour permettre le bon fonctionnement des cloches, il est nécessaire de remplacer 2 cartes inverseurs des moteurs de volée cloches 1 et 3 qui ne fonctionnent plus. Un devis a été établi par l'entreprise BODET (avec qui la commune a un contrat d'entretien annuel) pour un montant de 2 044.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valider la proposition de l'entreprise BODET pour un montant de 2 044.56 € TTC.

- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2020.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020633-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

TARIFS DE CANTINE 2020/2021

Pour l'année scolaire 2019-2020, les tarifs suivants avaient été maintenus :

- carte mensuelle : 39 €
- ticket journalier : 3.15 €
- prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.25 €

Il est proposé les tarifs suivants : Carte mensuelle 40 €, ticket journalier : 3.20 €, prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.25 €.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 13 juillet pour ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'application des tarifs suivants : Carte mensuelle à 40 €, ticket journalier à 3.20 €, prix du repas pour le personnel communal et les enseignants à 5.25 €. des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021.

Délibération n° 2020-6-33

Objet :

Tarifs de cantine 2020/2021

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020634-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

TARIFS DE Garderie 2020/2021

Pour l'année scolaire 2019-2020, les tarifs suivants avaient été maintenus :

- La demi-heure de 7h30 à 9h00 : **0.65 €**
- Le goûter : **0.50 €**
- La demi-heure de 16h30 à 18h30 : **0.65 €**

Il est proposé de maintenir les tarifs.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 13 juillet pour le maintien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien du tarif de 0,65 € la demi-heure et le prix du goûter à 0,50 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Délibération n° 2020-6-34

Objet :

Tarifs de garderie 2020/2021

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

13/07/2020

Date d'affichage

24/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Délibération n° 2020-6-35

Objet :

Participation aux frais de
fonctionnement de l'école

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200720-2020635-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi vingt juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**PARTICIPATION AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003 concerne la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédél. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2018/2019, cette participation a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2019 à 500 €.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 13 juillet pour une participation de 500 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'augmentation de la participation à 500 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Maire
Daniel ROPERS